

République Française



EXTRAIT
du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp
Séance du lundi 27 mars 2023

Le vingt-sept mars 2023, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 20 mars 2023, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. LE GOFF Philippe, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. DONNART Jean-Guy, Mme CORBEL Peggy, M. AATACH Houssain, M. MONFORT Charles, Adjoint, M. KERHERVÉ Guy, Mme ZIEGLER Evelyne, M. STEPHAN Philippe, Mme TISSIER Isabelle, Mme BRISSONNEAU Alix, M. GOUDALLIER Benoît, Mme SANZ Myriam, Mme DUCLOS Anne, M. LE BARS Yoann, M. BONBONNY Sébastien, Mme COZIC Sandy, M. LE LAY Tugdual, Mme LALANDE Christine, M. HERVE Roger, M. BUHE Thierry, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : M. BERTHE Thomas, Mme BIZIEN Déborah, Mme LE HOUEROU Annie, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme VAROQUIER Lydie, représentés par M. LE GOFF Philippe, M. AATACH Houssain, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme CORBEL Peggy.

Absent : M. GAUTIER Christophe.

Secrétaire : M. LE LAY Tugdual.

DEL2023-03-17- PERSONNEL-TABLEAU DES EFFECTIFS 2023

Rapporteur : Chantal Mancassola

Vu le code général des collectivités territoriales, article L2313-1 et R2313-3 notamment,
 Vu le code général de la fonction publique, article L311-1 et suivants, article L313-1 et suivants, notamment,
 M. Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le tableau des effectifs permanents figurant en annexe du budget primitif qui retrace les emplois budgétaires ouverts au titre de l'année 2023.

Ce tableau tient compte des 8 avancements de grade proposés pour l'année 2023 à savoir :

Grade 2022	Avancement au grade	Nombre
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoints techniques principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint Technique	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	2
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1

Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	1
Assistant du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe	Assistant du patrimoine et des bibliothèques principal 1 ^{ère} classe	1

Ce tableau tient compte des recrutements réalisés en 2022 suite aux départs en retraite, aux mutations et suite à la délibération n°6 du 4 juillet 2022 :

Poste	Ancien grade détenu	Catégorie	Départ : date/motif	Grade de recrutement	Temps complet/non complet	Date d'arrivée
Agent d'accueil citoyenneté	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	01/03/2022 retraite	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	01/05/2022
Instructeur des ADS	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	01/05/2020 Disponibilité	Adjoint administratif	TC	01/03/2022
2 Agents d'entretien équipements sportifs	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe et adjoint technique	C	01/05/2022 mutation et mobilité interne	Adjoints techniques	TC	01/05/2022
1 agent d'entretien des équipements sportifs	Adjoint technique	C	Création délibération 28/03/2022	Adjoint technique	TNC 64.30%-22H30/35	25/05/2022
Agent de service et d'entretien	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	01/11/2021 retraite	Adjoint technique	TNC 80%	29/08/2022
Gestionnaire facturation	Agent de maîtrise	C	01/11/2022 retraite	Adjoint administratif	TC	01/12/2022
Agent technique chauffeur d'engins	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	01/06/2022	Adjoint technique	TC	01/04/2023

Certains postes déjà ouverts à la vacance et occupés par des agents contractuels, seront soumis à une nouvelle publicité au cours de l'année 2023 :

Poste	Cadre d'emplois Grade	Service	Catégorie	Échéance	Motif
Atsem	Atsem	Education- affaires scolaires	C	septembre 2023	Retraite au 01/10/2021

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Affiché le 31 MARS 2023

ID : 022-212200703-20230327-2023_03_17-DE

Plombier	Adjoint technique	Bâtiments	C	Janvier 2024	Mutation 01/08/2022
Agent d'entretien et d'animation	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Education affaires scolaires	C	Septembre 2023	Délibération 4 juillet 2022 2 postes à temps non complet 80%
Maçon	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Bâtiments	C	Immédiate	Retraite au 01/04/2022

L'objectif étant de pourvoir ces postes sous statut de fonctionnaire conformément au code général de la fonction publique article L 311-1 notamment

Les emplois occupés par des agents contractuels seront remis à la vacance au terme du contrat.

Pour 2023, 5 départs en retraite sont annoncés :

Poste	Service	Ancien grade détenu	Catégorie	Date départ	Cadres d'emploi de recrutement	Temps complet/non complet
Menuisier	Bâtiments	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	01/01/2023	Cadre d'emplois des Adjoints techniques	TC
Agent d'entretien et d'animation	Education-affaires scolaires	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	07/04/2023	Cadre d'emplois des Adjoints techniques	TNC 80%
Maçon	Bâtiments	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	30/05/2023	Cadre d'emplois des Adjoints techniques	TC
Responsable du service Bâtiments	Bâtiments	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	01/07/2023	Cadre d'emplois des technicien (B) ou des agents de maîtrise (C)	TC
Gestionnaire RH *sous réserve – poste impacté par la réforme des retraites	Ressources Humaines	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	01/11/2023	Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)	TC

Ces postes seront remis à la vacance et publiés.

Le tableau des effectifs permanents intègre désormais les missions d'accompagnement méridien, les missions d'animation de temps périscolaires (tap) et les missions d'accompagnement navette confiées à des agents contractuels recrutés, en référence au grade d'adjoint d'animation, sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique.

Le tableau des emplois permanents est complété par un tableau des emplois non permanents :

Type de contrat	Libellé	Durée	Poste
Droit privé	Contrat d'insertion PEC	11 mois	3 emplois : 2 au service Jardins ; 1 au service des salles
Droit public Article L332-23-2° du code la fonction publique	Emplois saisonniers	4 à 10 semaines TNC : 22h30/semaine Suivant le programme des expositions	Hôte/Hôtesse d'exposition au service culturel
		Petites vacances scolaires et été TC	5 animateurs par période de vacance au centre de loisirs.
		Congés d'été (de juin à septembre) TC	10 Agents techniques aux services techniques
		Congés d'été 4 semaines - T	Agent administratif à la citoyenneté
Droit public Article L 332-23-1°	Renfort	Maximum 12 mois sur une période de 18 mois	Tous services

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le tableau des effectifs permanents de la Ville pour l'année 2023 joint en annexe ;
- **VALIDE** le tableau des effectifs non permanents de la ville permettant le recrutement d'agent contractuels saisonniers, ou d'agent en renfort pour les services en cas de nécessité ;
- **AUTORISE** la conclusion de nouveaux contrats d'insertion ou leur renouvellement pour permettre l'insertion dans le monde du travail des personnes éloignées de l'emplois ;
- **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels sur des postes permanents, quel que soit la catégorie, conformément au code la fonction publique et prévus aux articles L 332-8 et suivants :
 - 1°lorsqu'il n'existe pas de cadre de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes
 - 2°lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté
 - 5°pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de travail est inférieure à 50%

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

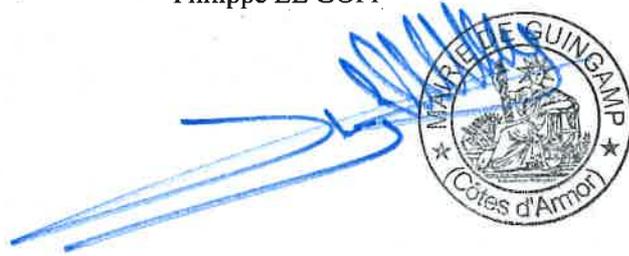
Affiché le 31 MARS 2023

ID : 022-212200703-20230327-2023_03_17-DE

- **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels conformément à l'article L332-13 (remplacement d'agents indisponibles) et à l'article L 332-14 (postes vacants) du code la fonction publique afin de garantir la continuité du service au public ;
- **VALIDE** les recrutements sur les postes vacants au cours de l'année en référence aux cadres d'emplois énoncés.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire

Philippe LE GOFF

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Philippe LE GOFF', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE GUINGAMP' at the top and 'CÔTES D'ARMOR' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a scale and a sword, flanked by two stars.

